

Baptême

Tout-petits

Pour les croyantes et les croyants, c'est Dieu qui donne la vie. Depuis le début de notre vie, dans le sein de notre mère, nous sommes ses enfants, à l'instar de tous les êtres humains. Dans l'Église catholique, le baptême est un moment de rencontre où Dieu vient nous signifier qu'il est notre Père. Il nous demande en quelque sorte si nous acceptons de devenir ses filles et ses fils bien-aimés, de le reconnaître comme notre Père.

Le choix de faire baptiser un jeune enfant revient à ses parents... et plusieurs chemins s'offrent à eux :

- Le baptême maintenant, pour faire ses premiers pas avec Jésus
- Le baptême un peu plus tard, pour avancer dans la vie et le désirer
- Le baptême sera son choix, si mon enfant le décide un jour

Le baptême maintenant, pour faire ses premiers pas avec Jésus

Demander le baptême, comme parents, c'est s'engager en toute liberté à proposer la foi chrétienne à son enfant et à en être les premiers témoins. Les parents aideront leur enfant à faire ses premiers pas dans la vie chrétienne en favorisant son éveil spirituel, en lui faisant connaître Jésus, son ami, et l'amour de Dieu le Père. Le baptême est alors le début d'une histoire parsemée d'expériences, que la communauté chrétienne viendra accompagner et soutenir. Plus tard, l'éducation et l'initiation chrétienne de l'enfant lui permettront de découvrir le sens de son baptême, et de vivre d'autres célébrations de cette foi que ses parents lui ont proposée.

Dans le cas du baptême d'un tout-petit, une démarche préalable est proposée aux parents pour préparer la célébration et pour se situer face à leur rôle dans la vie de foi de leur enfant.

Pour plus d'information sur les démarches offertes près de chez vous et pour vous inscrire, veuillez contacter votre paroisse.

Le baptême un peu plus tard, pour avancer dans la vie et le désirer

Lorsqu'on accueille la naissance d'un enfant, la famille et les proches désirent ardemment célébrer sa venue au monde. Même si le baptême est souvent lié à la naissance, des personnes choisissent de vivre une fête de bienvenue dans la famille et d'attendre à plus tard pour vivre le baptême. Les motivations pour faire ce choix sont personnelles à chaque famille :

- ✓ Vous souhaitez que votre enfant désire et demande lui-même le baptême?
- ✓ Vous avez peut-être besoin de temps pour approfondir votre propre foi?
- ✓ Vous désirez que votre enfant participe à la décision d'être baptisé, et même qu'il puisse se souvenir de cette célébration?

D'ici là, rien ne vous empêche de lui faire connaître votre foi, vos valeurs chrétiennes et de l'éveiller à sa vie spirituelle, pour l'amener à désirer son propre baptême.

Les enfants qui arrivent au baptême vers l'âge scolaire sont accueillis avec une approche différente de celle réservée aux bébés et ils vivent généralement un rite d'accueil dans la communauté, ainsi qu'une démarche de préparation avant d'être baptisés.

Le baptême sera son choix, si mon enfant le décide un jour

Des parents peuvent accueillir un enfant dans l'amour, la joie et même dans la foi, sans toutefois éprouver le désir de le faire baptiser. Le baptême d'un jeune enfant ne peut être que le choix libre et éclairé de ses parents. Si des parents ne souhaitent pas s'engager dans la foi chrétienne avec leur enfant ou s'ils préfèrent lui laisser l'entière liberté de cette décision, lorsqu'il sera en âge de la prendre, le choix de ne pas demander le baptême doit être respecté. La communauté chrétienne pourra accompagner le discernement des parents qui hésitent. À l'âge adulte ou à l'adolescence, une personne peut choisir d'être baptisée à la suite d'une démarche adaptée à son expérience de vie, qu'on appelle la démarche des catéchumènes.

6-13 ans

On peut accéder au baptême à tout âge.

Une démarche est donc destinée aux enfants en âge de scolarité pour lesquels les parents font une demande de baptême, ou qui font eux-mêmes cette demande avec l'accord de leurs parents.

Parce que votre enfant est déjà capable de grandir dans la vie spirituelle et de nourrir une foi personnelle, nous lui proposons une démarche :

- ✓ familiale,
- ✓ progressive, donc qui se déploie sur plusieurs rencontres,
- ✓ adaptée à son âge,
- ✓ où il pourra découvrir la Parole de Dieu...
- ✓ apprendre à dialoguer avec Dieu dans la prière,
- ✓ et vivre des célébrations appropriées aux enfants qui demandent le baptême,
- ✓ en compagnie d'autres enfants qui s'éveillent à la foi...
- ✓ mais aussi des adultes (d'autres parents, des catéchètes, des témoins de la communauté)

chrétienne et, dès que possible, son parrain et sa marraine), qui chemineront avec lui.

La célébration du baptême aura lieu normalement lors de la veillée pascale (la veille du jour de Pâques), durant le temps pascal (de Pâque à la Pentecôte) ou un dimanche.

Pour plus d'information sur la démarche et sur l'accompagnement qui est offert près de chez vous et pour vous inscrire, veuillez contacter votre paroisse ou le Service diocésain du catéchuménat.

L'enfant en âge de scolarité nouvellement baptisé pourra poursuivre son initiation chrétienne en cheminant par la suite vers l'eucharistie et la confirmation avec les autres enfants de son âge.

14 ans et +

On peut accéder au baptême à tout âge.

Une démarche d'initiation chrétienne est destinée spécialement aux adolescents et aux adultes. Au terme de cette démarche, ces personnes sont non seulement baptisées, mais aussi confirmées. Également, elles participent pour la première fois à l'eucharistie (font leur première communion).

Vous désirez être baptisé-e? La démarche que nous vous proposons est appelée « démarche catéchuménale ». Elle repose sur les paramètres suivants :

- ✓ conçue pour des personnes de votre âge,
- ✓ qui sollicite votre pleine participation,
- ✓ où vous ne cheminerez pas seul-e,
- ✓ qui est progressive, donc qui se déploie dans le temps,
- ✓ basée sur la Parole de Dieu,
- ✓ qui intègre des moments de prière et de célébrations liturgiques,
- ✓ qui appelle des membres de la communauté chrétienne à cheminer avec vous.

La célébration de votre baptême, mais aussi de votre confirmation et de votre première communion, aura lieu normalement lors de la veillée pascale (la veille du jour de Pâques).

Pour plus d'information sur la démarche et sur l'accompagnement qui est offert près de chez vous et pour vous inscrire, veuillez contacter le Service diocésain du catéchuménat ou votre paroisse.